

Déclaration du Comité exécutif

Passer à l'offensive sur les salaires: vers l'égalité

Déclaration sur les salaires minima, l'égalité et les négociations collectives.

L'examen des rémunérations dans l'Union européenne d'aujourd'hui révèle quatre éléments.

Premièrement, les salaires et les rémunérations représentent une part décroissante du produit intérieur brut de la plupart des pays de l'UE. Parallèlement à cela, on observe une tendance à reporter le risque sur les travailleurs, avec le développement de formes de travail précaires qui touchent des proportions de plus en plus importantes de travailleurs d'Europe.

Deuxièmement, les augmentations de salaires, en particulier dans la zone euro, ont peine à suivre le rythme de l'inflation. Ces dernières années, la croissance réelle des salaires a été quasi inexistante, à commencer par l'Allemagne qui n'est hélas pas le seul exemple. De même, dans de nombreux nouveaux Etats membres, les salaires ne suivent pas le rythme de la croissance économique, du fait que les gouvernements et les employeurs cherchent à rivaliser sur les bas salaires. Par contre, on assiste à une forte augmentation des bénéficiaires et rares sont les éléments indiquant que ceux-ci sont effectivement canalisés vers la recherche et le développement, l'innovation et les investissements productifs.

Troisièmement, le fossé entre les riches et les pauvres au sein d'un même pays continue de se creuser tandis que la différence entre les salaires des hommes et des femmes persiste, et ce malgré une législation en matière d'égalité des salaires – cette différence de salaires atteignant au moins 15% en moyenne.

Quatrièmement, à l'instar des énormes différences entre hauts et bas salaires, et entre hommes et femmes, de grandes différences subsistent entre les pays de l'UE. Dans certains pays (comme par exemple le Royaume-Uni), il y a des indices qui montrent que les travailleurs migrants sous-payés sont utilisés pour exercer une pression à la baisse sur les niveaux des salaires réels, en particulier ceux de la main-d'œuvre peu ou pas qualifiée.

Tous ces éléments confirment la nécessité d'actions concertées, coordonnées et ciblées sur les salaires à tous les niveaux de l'activité syndicale, y compris au niveau de la CES.

Action de la CES

La CES et ses organisations affiliées doivent par conséquent passer à l'offensive pour améliorer la situation des travailleurs en Europe – à savoir des hommes et des femmes, et des anciens et des nouveaux Etats membres sans distinction.

Le Comité exécutif propose les étapes pratiques suivantes pour parvenir à des rémunérations équitables pour tous les travailleurs européens.

- Soutenir les campagnes syndicales en faveur de salaires minima réels

dans les pays où les syndicats les jugent nécessaires. Des objectifs devraient être fixés dans le cadre d'une campagne ciblée en faveur de rémunérations "décentes" et afin de s'attaquer au fossé croissant entre riches et pauvres, hommes et femmes.

- Les syndicats qui n'ont pas besoin de salaires minima définis sur une base légale en raison de la confiance qu'ils ont dans l'efficacité de leurs processus de négociations collectives devraient également définir des objectifs visant à combler les différences de salaires.
- Explorer en permanence les perspectives de campagnes conjointes menées par la CES au plan européen en faveur de critères communs en matière de salaires et de rémunérations minima, ainsi que des campagnes en faveur de stratégies de négociations collectives. Dans l'état actuel des choses, il se peut que, par exemple, les différences de qualification, de productivité, de niveau de vie et de politiques syndicales soient trop grandes pour une campagne sur les mécanismes communs de rémunérations minimales à l'échelle européenne mais, étant donné que les circonstances évoluent, la CES doit être prête à mener un débat sur des campagnes communes. Le Comité de coordination de la négociation collective de la CES approfondira son examen des questions que cela implique, sur la base des travaux d'un sous-comité composé d'affiliés intéressés ainsi que de recherches à entreprendre par l'ETUI-REHS, et il fera rapport au Comité Exécutif pour examen lors de la réunion du printemps 2008. Entre-temps, des actions continueront à asseoir la coopération et la coordination dans les régions transfrontalières et aux niveaux des secteurs et des entreprises en impliquant les fédérations syndicales européennes. Et l'UE sera incitée à s'associer à la campagne « Vers l'égalité » en augmentant les subventions structurelles aux régions/pays les plus pauvres, en développant de nouvelles initiatives en faveur des travailleurs intérimaires et en renforçant la directive concernant le détachement des travailleurs. Des systèmes de taxation graduelle ont aussi un rôle à jouer dans la recherche de solutions aux divergences croissantes.
- Renforcer les efforts pour combler le fossé entre les salaires des hommes et des femmes en utilisant toutes les voies de la négociation collective et législatives.
- Répliquer à la multiplication des indices montrant que des travailleurs immigrés sont utilisés dans certains pays pour entraver la croissance des salaires réels de la main-d'oeuvre peu ou pas qualifiée. Il s'agirait ici de mettre l'accent sur la syndicalisation des immigrés et de s'assurer qu'ils sont bien couverts par les conventions collectives et d'appliquer intégralement les salaires minima (là où ils existent) et la législation du travail. Il faut absolument éviter que les immigrés ne deviennent des travailleurs de seconde zone ou qu'ils soient utilisés pour niveler les salaires vers le bas. Il faut mettre les autorités en garde : le soutien syndical à la libre circulation des travailleurs au sein de l'UE ne peut pas être considéré comme allant de soi et on pourrait voir les pressions en faveur de contrôles à l'immigration s'accroître si aucune mesure concrète n'était prise. Inspections du travail efficaces, politique publique et européenne d'encouragement du dialogue social, affiliation syndicale et négociations collectives sont autant d'éléments vitaux qui caractérisent les mesures à prendre.

Conclusion

La CES ne peut pas tolérer continuellement les niveaux croissants de pauvreté et d'inégalité entre, et au sein des Etats membres de l'UE, ni entre les hommes et les femmes. Cette déclaration indique la voie à suivre vers des rémunérations équitables et une plus grande égalité.